

ou à tout autre, en débattant si sérieusement la question de l'amélioration de nos méthodes et de l'accroissement de l'efficacité de la Chambre des communes.

Je ne suis pas toujours convaincu des avantages de l'efficacité à l'état pur. Je ne suis pas certain que nous n'ayons que des avantages à tirer, en nous mettant sous la coupe des spécialistes en matière de rendement. J'ai été impressionné cet après-midi par un argument du représentant de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill) lorsqu'il a parlé des problèmes auxquels doit faire face le membre du Parlement et des tâches sérieuses qu'il doit entreprendre. Une chose m'a impressionné au cours des quelques années que j'ai passés à la Chambre et la voici: je ne crois pas que les membres du Parlement puissent améliorer notre procédure de manière à recevoir l'approbation des Canadiens. Je crois que, dans une certaine mesure, ils aiment se servir de la Chambre des communes et des membres du Parlement comme de tête de turc pour faire une plaisanterie à l'occasion. C'est un sujet tout trouvé, en effet, pour celui qui cherche des histoires à raconter dans une réunion.

Un député a parfois l'impression qu'il ne peut gagner sur aucun tableau. S'il parle à la Chambre des communes, on l'accuse de gaspiller du temps. S'il y garde le silence, on lui reproche de ne pas s'intéresser aux travaux de la Chambre et de laisser adopter des mesures législatives importantes remplies de vices qu'il aurait dû porter à l'attention du Gouvernement. Si la session est longue et qu'il y consacre tout son temps, on lui fait grief de ne pas se rendre dans sa circonscription pour s'y rencontrer avec ses commettants, de ne pas se tenir en contact avec les gens qu'il représente. D'autre part, s'il manque une partie de la session pour se rendre dans sa circonscription, on dit qu'il gagne trop cher, car il ne semble pas accomplir grand chose à Ottawa. J'ignorais que les députés pussent devenir parfaits.

M. Cruickshank: Je le suis.

M. Fulton: Je suis heureux d'apprendre que la Chambre compte un député qui est parfait. Cela augmente notre foi dans la nature humaine et dans nos institutions parlementaires. A mon sens, l'important, ici comme dans toute autre institution, c'est de tirer le meilleur parti possible des moyens dont on dispose. Les moyens dont nous disposons ici sont faits de tous ceux que les députés apportent au Parlement, pour les mettre au service de leur pays et de leurs commettants.

S'il est vrai que nous devons parfois étudier attentivement les méthodes et la procédure qui régissent nos travaux, je crois bien fer-

mement qu'il serait fort peu sage, en face du projet de résolution qui est inscrit au *Feuilleton* et qui renferme des propositions préparées consciencieusement, de dire tout simplement que ce sont là les modifications que nous allons adopter, quels que soient l'avis ou les sentiments de ceux qui craignent que ces propositions ne portent atteinte à nos droits, en ce qui concerne la participation aux débats.

Je ne veux pas répéter ce qu'on a dit à diverses reprises cet après-midi, mais je crois qu'il importe de se rappeler que le Parlement est un lieu de discussion. Tel est le sens du mot Parlement. Je ne veux pas être déplaisant ni trouver à redire, mais je ne suis pas de l'avis de ceux qui soutiennent que le seul rôle du Parlement consiste à adopter des mesures législatives. Je soutiens bien sincèrement que l'un des rôles les plus importants du Parlement, c'est d'étudier les mesures législatives avant qu'elles soient adoptées. A mon sens, c'est pour cette raison que notre Règlement a été établi jusqu'à paraître, aux yeux de certains députés, encombrant, imparfait et inefficace, au point qu'il soit difficile de faire adopter rapidement des mesures législatives.

Je tiens à formuler une ou deux observations peut-être plus sérieuses. Je suis d'accord avec ceux qui affirment qu'il est nécessaire de reviser, peut-être d'améliorer et de moderniser quelque peu notre procédure. Il me semble parfois que le Règlement régissant le Parlement, tel qu'il existe aujourd'hui, ressemble un peu à la voiture tirée par un seul cheval qui fait l'objet d'un poème d'Oliver Wendel Holmes; cette voiture était conduite de façon si logique qu'elle a fonctionné pendant cent années bien comptées et puis, tout à coup, comme on le voit par la suite du poème... mais attendez, je vais vous raconter sans tarder ce qui est arrivé.

Il me faudrait beaucoup de temps pour relater les avatars des règles de procédure parlementaire mais elles sont en passe de subir le même sort que les calèches d'antan. Si nous ne les rafistolons pas, si nous ne les revisons pas, si nous ne les mettons pas à jour, si nous ne tentons pas de les rendre plus conformes aux principes fondamentaux, elles s'écraseront comme l'ont finalement fait les vieilles voitures à un cheval. Le temps viendra où la pression deviendra telle qu'irrités par la situation ou, si on le veut, forcés par l'extérieur, nous devrons prendre des décisions brutales, déraisonnables ou extrêmes au sujet du Règlement de façon à limiter dans une mesure excessive la liberté des débats.

Il convient selon moi d'étudier le Règlement à la lumière des principes qui en ont guidé la composition en 1867, alors que